

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	20 (puis 19, M. Paul DHAILLE partant à l'issue du vote de la délibération n°D.121/12.19)
- votants par procuration	6 (puis 7, M. Paul DHAILLE partant à l'issue du vote de la délibération n°D.121/12.19)
- absents	3
- total des votants	26

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 16 décembre 2019.

xxx

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi douze décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le trois décembre, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, Mme Paola MIZAC, M. Xavier PICAVET, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Paul MANGIN, M. Jean-Yves GOGNET, Adjoints,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON, Mme Anne NOËL, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Paul DHAILLE (pour une partie de la séance, M. Paul DHAILLE partant à l'issue du vote de la délibération n°D.121/12.19), Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, Mme Sylvie LEGENTIL, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Marie MOREL
M. Frédéric LE PAGE	qui donne pouvoir à	Mme Anne NOËL
Mme Fabiola ANQUETIL	qui donne pouvoir à	Mme Carole BIGUEUR
M. Yoann LAVERNHE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
M. Clément FOUTEL	qui donne pouvoir à	Mme Martine HERBERT
M. Paul DHAILLE	qui donne pouvoir à	Mme Christine DECHAMPS (pour une partie de la séance, M. Paul DHAILLE partant à l'issue du vote de la délibération n°D.121/12.19)
M. Teddy LECLERC	qui donne pouvoir à	Mme Sylvie LEGENTIL

Absents :

Mme Lesline BOIXEL, M. Yann BEUX, M. Mourad BETTAHAR, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sylvie LEGENTIL est nommée, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.125/12.19

Objet : Versement d'acomptes de subventions aux associations

Délibération n°: D.125/12.19

Objet : Versement d'acomptes de subventions aux associations

Monsieur PICAVET rappelle que certaines associations locales, sportives ou non sportives, doivent procéder chaque début d'année à des règlements impératifs, notamment lorsqu'elles emploient du personnel ou lorsque leurs activités le justifient.

Afin de permettre à ces associations d'honorer leurs dépenses de janvier et février 2020, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2020 de la Ville, il convient de leur accorder des acomptes de subventions par douzièmes, calculés sur la base des subventions attribuées sur l'exercice 2019.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment son article L2121-29,

Considérant que la Ville se doit de maintenir le bon fonctionnement des associations,

Considérant qu'afin d'éviter tout conflit d'intérêt, les élus membres des associations, ci-dessous désignés, ne prennent pas part au vote de la délibération n°D.125/12.19 :

- Association Culturelle Juliobona :
 - Elus de la majorité : Mme Brigitte LEROUX, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Martine HERBERT, Mme Bérengère CASTANET,
 - Elue de l'opposition de gauche : Mme Christine DECHAMPS,
- USL Omnisport :
 - Elu de la majorité : M. Patrick CIBOIS,
- Maison des Jeunes et de la Culture :
 - Elues de la majorité : Mme Brigitte LEROUX, Mme Paola MIZAC,
 - Elue de l'opposition de gauche : Mme Christine DECHAMPS.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- d'autoriser, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2020 de la Ville, le versement d'acomptes de subventions, aux mois de janvier et février 2020, aux associations ci-dessous :

Association	Montant global des sommes versées (les paiements s'effectuant sous la forme de 2 acomptes de montants identiques versés aux associations en janvier et février 2020)
Association Culturelle Juliobona	42 760,00 €
USL Omnisport	26 046,00 €
Maison des Jeunes et de la Culture	18 832,00 €
Compagnie Dram*Bakus	3 000,00 €
GABS	1 514,00 €
Objectif Vélo Tout Terrain	1 064,00 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont les membres présents signé au registre après lecture.



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire de Lillebonne,